

IRRIGATIONS EN COCHINCHINE (1930-1945)

HISTORIQUE DES DRAGAGES DE LA Cochinchine (1930)
par Albert Pouyanne

L'HYDRAULIQUE AGRICOLE EN COCHINCHINE
par J. E. BOY
(*L'Éveil de l'Indochine*, 6 mai 1933)

La maîtrise de l'eau est capitale en fait de riziculture : c'est d'elle que dépend presque uniquement la régularité des récoltes, et c'est cette régularité qu'il faut rechercher avant de pousser aux rendements élevés par des méthodes culturales perfectionnées, ou l'emploi des engrais

Toutes les dépenses qu'entraîneront l'emploi des engrais, ou des soins particuliers, seront faites en pure perte si la plante est noyée sous un excès d'eau, ou desséchée et empoisonnée par de l'eau stagnante et en trop faible quantité.

Il ne semble pas, malheureusement, qu'en Cochinchine, on se soit suffisamment préoccupé de cette maîtrise de l'eau.

On a trop compté, jusqu'à présent, sur l'influence des facteurs naturels, pluies ou inondations du Mékong. Seuls quelques grands riziculteurs, tels que MM. Gressier, Labaste, les frères Émery, etc., se sont sérieusement préoccupés de la question, et ont créé des domaines dans lesquels ils ont construit tout un système de digues, de canaux et de vannes, et des stations de pompage fixes ou mobiles, grâce auxquels ils sont à peu près maîtres du plan d'eau, dans leurs rizières, et, par suite, assurés d'une régularité relative de leurs récoltes.

Il ne s'agit là, d'ailleurs, que de quelques milliers d'hectares, répartis en un petit nombre de domaines mais l'immense majorité des rizières de Cochinchine reste soumise à la fantaisie des éléments.

On a bien creusé un magnifique réseau de canaux, mais dans le but de créer des voies de communication et d'améliorer les anciennes, pour ouvrir à la colonisation de nouvelles régions, et faciliter les transports.

Il s'est trouvé que, par un heureux hasard, l'ouverture d'un canal avait pour effet de laver les terres environnantes, de leur enlever l'excès d'acidité, d'entraîner l'alun, et de les rendre propres à la culture... plusieurs années. Mais, à aucun moment, on a songé à utiliser ces canaux pour un aménagement hydraulique des cultures. Il est même arrivé que, faute d'avoir étudié les répercussions de l'ouverture d'un canal sur le plan d'eau des rizières d'une région, ces travaux de dragages aient provoqué de véritables catastrophes : la plus célèbre est l'inondation de toute la cuvette de Phung-Hiêp et du Saintenoy, par le creusement de la première partie, jusqu'à Phung-Hiêp, du canal Bassac Long-My avant que la percée de ce canal jusqu'au song Gai Lon et surtout celle du Quan-Lô, ne soit venue assainir à nouveau cette région.

Cet exemple prouve combien il faut être prudent quand on touche au régime hydraulique d'un pays, et avant de percer de nouveaux canaux, avant de construire certaines routes qui forment de véritables barrages, comme celle de Soai-rieng à Phom-

Penh, il y, a lieu d'étudier la modification que ce nouvel ouvrage va apporter au régime des eaux dans la région.

Bien plus, il serait temps de renoncer au système des aménagements locaux, et d'étudier un plan d'ensemble de l'aménagement hydraulique de tout le bassin inférieur du Mékong comprenant la plus grande partie du Cambodge et de la Cochinchine.

Certains ont cru voir dans ces travaux d'hydraulique agricole le remède à la crise rizicole, et nous avons même vu les commerçants de la sous-commission du riz envisager que ces travaux pourraient, en trois ou quatre ans, porter à 2 millions de tonnes la quantité de riz disponible pour l'exportation.

Ces commerçants prévoyaient l'aménagement par casiers. Malheureusement, l'aménagement par casiers ne se présente favorablement que pour une région comprenant une partie des provinces de Cantho, Longxuyên et Rachgia, et pour quelques parcelles isolées dans les provinces de Chaudoc, Sadec et Tanan.

Partout ailleurs, au Sud, l'irrigation n'est pas possible car les canaux sont remplis d'eau saumâtre, tandis qu'au Nord, les rizières sont submergées par la crue du Mékong et un programme d'ensemble est nécessaire pour être maître de l'eau.

Même pour les casiers dont on pourrait prévoir l'aménagement, il y aura lieu de procéder à une étude d'ensemble de la région en question, pour ne pas risquer à nouveau les avatars de la région du Saintenoy.

Or, quand on songe que les études des irrigations des divers réseaux de l'Annam ont, pour chacun d'eux, duré plusieurs années, que les travaux eux-mêmes, malgré toute l'activité qu'on y a apportée, demandent quatre à cinq ans, et qu'au bout de ces six ou huit années, quand le riziculteur est mis en possession de sa rizière irriguée, il faut encore plusieurs années pour que la rizière « se fasse », qu'elle perde son excès d'acidité ou son excès d'alun et qu'enfin le cultivateur doit faire l'apprentissage de ce nouveau mode de culture, rechercher les façons culturales et les variétés de paddy qui conviendront le mieux, on est obligé de conclure que l'aménagement hydraulique ne pourra donner de résultats sensibles avant une dizaine d'années, et que, par conséquent, ce n'est pas un remède à la crise actuelle.

Mais si l'hydraulique agricole ne peut rien pour sauver actuellement la riziculture, il n'en reste pas moins qu'elle conditionne tout son avenir, et c'est à ce point de vue que nous en entreprendrons l'étude.

Bulletin de la chambre d'agriculture de Cochinchine.

Saïgon

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juillet 1934)

Travaux publics — Est affecté à la circonscription d'hydraulique agricole et de navigation de Sud-Indochine, M. Cadet, adjoint technique de 1^{re} classe des travaux publics, rentrant de congé et précédemment en service à l'inspection générale des Travaux publics.

M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL ROBIN DANS L'OUEST-COCHINCHINOIS

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 novembre 1934)

.....
Le Chef de l'Union indochinoise a voulu en outre apprécier personnellement l'intérêt des travaux d'hydraulique agricole qui seront exécutés sur les fonds du budget général en trois étapes dont la première permettra de rendre immédiatement à la culture une

surface de 5.000 hectares, Il s'est fait donner sur place tous les renseignements utiles par M. Maux ¹, ingénieur chef de la circonscription de navigation et d'hydraulique. Tout le long du parcours, de nombreux paysans étaient venus en sampans au devant du gouverneur général et du gouverneur de la Cochinchine, leur manifestant ainsi leur respectueuse gratitude.

.....
Au cours de leur visite du Domaine agricole de l'Ouest, MM. Robin et Pagès se sont fait exposer par M. Maux, l'économie du projet d'aménagement hydraulique qui doit être mis en œuvre en 1935 ou 1936 dans la région comprise au Sud du Domaine entre le canal du Rach-Son et celui de Cai-Be. Ce projet consiste principalement dans l'établissement d'un canal de drainage et intéresse une superficie d'environ 20.000 hectares. Le coût approximatif sera de 40 000 piastres.

En revenant par Cantho, le gouverneur général, le gouverneur de la Cochinchine et sa suite ont gagné à 10 h. 30 la délégation de Phung Hiệp où ils ont été accueillis par MM. Parisot, le nouveau chef de la province de Soc-Trang, et Rivoal, son ancien administrateur. Sous la conduite de M. Maux, MM. Robin et Pagès ont effectué en chaloupe une courte inspection de l'étoile de Phung-Hiệp, principal nœud hydraulique de l'Ouest Cochinchinois.

.....
Pendant l'après-midi, le gouverneur général et sa suite se sont rendus au centre de Baixau. MM. Robin et Pagès se sont fait expliquer les travaux d'aménagement hydraulique du cong-diên de la commune, réalisés par l'Administration provinciale. Une digue de quatre kilomètres enserme une étendue de 300 hectares de terres anciennes revalorisées par l'équilibre apporté au mouvement des eaux.

Travaux Publics
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 16 mai 1935)

4 mai 1935

M. Maslin ², ingénieur principal de 3^e classe des Travaux Publics, rentrant de congé et précédemment en service à la circonscription territoriale de Cochinchine, est affecté à la circonscription d'Hydraulique Agricole et de Navigation de Sud-Indochine.

Destinations
(*Bulletin administratif du Cambodge*, août 1935)

Arrêtés du gouverneur général du 9 août 1935.

M. Maslin, ingénieur principal de 3^e classe, est désigné pour remplir par intérim les fonctions d'ingénieur en chef de la circonscription d'hydraulique agricole et de navigation du Sud-Indochine, à dater du départ en congé administratif de M. Maux.

M. Maslin percevra, pendant la même période, outre l'indemnité normale de chef d'arrondissement, l'indemnité complémentaire de 50 % prévue par l'article 43 de l'arrêté du 28 décembre 1934 sur les prestations en nature et en deniers.

¹ Henri Maux (1901-1950) : polytechnicien, affecté en août 1933 à la circonscription hydraulique du Sud de l'Indochine. Voir [encadré](#).

² Émile Maslin (1893-1965) : ingénieur ECP. Affecté en mars 1938 au port de Saïgon, puis, après guerre, à celui d'Haïphong. Voir [encadré](#).

GRAND CONSEIL
(L'Avenir du Tonkin, 27 novembre 1935)

.....
L'après midi, l'historique de l'hydraulique agricole sera largement tracé par M. de Lachevrotière qui, depuis fort longtemps installé en Cochinchine, a assisté au creusement et à l'inauguration du premier canal. Il traite la question en parfaite connaissance de cause, signalant les magnifiques résultats obtenus tant au point de vue des récoltes que de la lutte contre les inondations.

Il rend hommage aux premiers ouvriers de cette grande œuvre qui travaillèrent au milieu de mille difficultés, dans des conditions matérielles impossibles et qui cependant triomphèrent.

Puis il expose son point de vue. Les noms des Gressier, des Combot, des Caussin, les intrépides colons, sont jetés dans le débat ; c'est un juste hommage rendu à leur constant labeur.

Un autre nom — mais qui apparaîtra au cours de la discussion entouré, à n'en point douter, de moins de sympathie — est aussi jeté dans le débat : celui de M. Maux, ingénieur principal de la H. A. N. S. I. (Hydraulique agricole du Nord — Sud indochinois) [sic].

— Cet ingénieur, dira M. de Lachevrotière, a été nommé au début de 1934 ; trois mois après avoir parcouru la Cochinchine, il est venu nous présenter au conseil colonial tout un programme nouveau.

Mes collègues ont été effrayés en présence d'un programme établi en trois mois par un ingénieur non spécialisé qui, jusqu'alors, ne s'était occupé que de routes. Heureusement, comme il s'agissait de très grosses sommes à engager, le programme n'a pas été approuvé.

La discussion s'engage alors sur la question « nivellement ». M. de Lachevrotière ayant interrogé M. l'ingénieur Maux sur le point de savoir s'il existait un nivellement en Cochinchine — car. pour savoir de quel côté l'eau s'écoule un nivellement est indispensable —, il y en avait deux ; l'un datant de 1910 et provenant du lieutenant Régnier, l'autre d'après la guerre.

Mais, dira M. de Lachevrotière, la différence entre ces deux nivellements est de l'ordre de 2 m 50.

Je demande donc à M. l'inspecteur général Lefebvre ³ : y a-t-il un nivellement précis ?

M. Lefebvre : Le nivellement du lieutenant Régnier a subi des corrections ; ce nivellement n'a donné que des renseignements très généraux.

Quand il s'agit de travaux à effectuer, nous devons recommencer le nivellement pour avoir des données précises.

Poursuivant la discussion, M. de Lachevrotière ajoute : On prétend nous imposer des barrages mécaniques. Ce programme de barrages mécaniques, dont on menace les colons, ne laisse pas que de faire naître chez ces derniers une certaine inquiétude ; car ces barrages gêneront considérablement la navigation.

Tous les canaux que vous avez faits sont des voies de communication, de drainage, ils n'ont jamais été des canaux d'irrigation.

Afflux d'eaux noires ; afflux d'eaux douces ; historique des casiers feront diversion.

« Personne ne vous demande rien, ne faites pas notre bonheur, malgré nous.

³ Jean Lefebvre (Marseille, 1901-Paris VII^e, 1954) : polytechnicien, chef du Service du cadastre au Cambodge (18 novembre 1931), puis au Tonkin (7 février 1938). Chevalier de la Légion d'honneur du 31 juillet 1951.

« Ne détruisez pas le programme des Desbos et des Pouyanne », dira M. de Lachevrotière.

MM. **Combot**, Thua, Neumann, Marinetti placeront leur mot dans la discussion, et M. Allard de préconiser : « Après ce que nous venons d'entendre, il me semble logique de ne pas voter les crédits de l'hydraulique agricole. Qu'on les reporte sur les travaux de la route n° 13.

Suivra le magistral exposé de M. l'inspecteur général **Lefebvre** ; sur le simple ton de la conversation, la carte du Sud sous les yeux, M. **Lefebvre** répondra point par point, à toutes les objections, à toutes les questions, à toutes les critiques.

M. **Lefebvre** est la franchise même, qu'il s'agisse des hommes ou des choses. S'il y a eu erreur, précipitation, il ne fait aucune difficulté pour le reconnaître.

Son intervention n'a pas eu pour résultat que de remettre certaines appréciations au point, de situer exactement le « rôle moderne », tout de « spécialisation » des Travaux publics. Elle a montré à l'Assemblée un homme de grande valeur, connaissant à fond tous les problèmes, fanatique « réfléchi » de son métier et qui fait vraiment belle figure à côté des Cousin, des Pratts, des Hermant pour ne citer que quelques-uns des éminents collaborateurs de M. le gouverneur général Robin.

*
* * *

La séance mercredi matin est ouverte à 9 h. 30.

M. Dan, qui avait demandé la parole hier, n'est pas là ce matin au début. Il est passé outre et M. Bui-quang-Chieu exprime son sentiment personnel qui est aussi celui des agriculteurs de l'Ouest. Si réellement des projets de l'hydraulique agricole doivent entraîner la gêne de la circulation, c'est un fait grave. Comme conclusion, M. Bui-quang-Chieu demande à ce que soit assuré le ravitaillement en eau douce pour les besoins humains et animaux.

M. **Lefebvre** répond qu'un gros effort, qui ressort aux budgets, a été fait sur ce point. En ce qui concerne la navigation, certains pourront souffrir, d'autres bénéficier des mesures prises, mais, en tout cas, la plus grande attention sera apportée pour gêner le moins possible la navigation.

M. **Combot** insiste pour que rien ne soit changé à l'état de choses actuel : faites des améliorations, sans plus, nous ne demandons rien autre chose.

M. **Lefebvre** répond que le problème change parfois selon la région où l'on se trouve.

À l'intervention de M. Dan, M. l'inspecteur général **Lefebvre** dit que l'emploi du mot « casier » plus spécialement réservé au Tonkin, a causé une crainte exagérée en Cochinchine où il ne trouve pas sa place ; l'expression « région limitée » convient mieux.

Il en vient ensuite à la liberté extrême accordée à certains agriculteurs au point de vue endiguement et barrage, sans que l'administration centrale [puisse] contrôler ou intervenir ; ce problème l'a déjà préoccupé dès 1924.

Ce grand régime de liberté peu amener de graves inconvénients ; car les agriculteurs ne s'occupent ni de la répercussion que barrages et endiguement peuvent avoir soit sur le voisin, soit sur le régime général de l'hydraulique agricole. Il faudrait, selon lui, arriver à restreindre peu à peu cette grande liberté.

PERSONNEL EUROPÉEN
Personnel du Service des Travaux publics

Hydraulique Agricole et de Navigation du Sud-Indochine
(H. A. N. S. I.)

Ingénieurs principaux de 1^{re} classe
3^e échelon et assimilés

Maux, Henri (né le 8-12-1901)

Ingénieurs principaux de 2^e classe et assimilés

Maslin, Émile (né le 27-2-1893), croix de guerre
Chevereau, Pierre (né le 3-4-1906)

Ingénieurs hors classe après 3^e classe et assimilés

Poudens, Joseph (né le 24-1-1890), chev. L.H., croix de guerre

Ingénieurs de 1^{re} classe et assimilés

Jourdan, Marcel (né le 31-8-1898).
Potier, Louis (né le 21-10-1898)
Pompon Levainville, Roger (né le 19-4-1898)

Ingénieurs de 2^e classe et assimilés

(A) Lefebvre, Henri ⁴ (né le 27-12-1897)

Ingénieurs de 3^e classe et assimilés

Robert, Léon (né le 18-10-1898)

Ingénieurs-adjoints de 1^{re} classe et assimilés

Amante, Georges (né le 16-3-1902).
Jourden, Julien (né le 21-2-1905).

Ingénieurs-adjoints de 2^e classe et assimilés

(A) Piegay, Charles (né le 13-9-1903)
Jacquier, Robert (né le 7-6-1907)
Sivigliani, Henri (né le 1-11-1901)

Ingénieurs-adjoints de 3^e classe et assimilés

Gendre, Edmond (né le 22-8-1904)

Commis principaux de classe exceptionnelle

Théodore, Jean (né le 24-9-1889)

Adjoint technique principal hors classe après 3 ans

Saulais, Gaston (né le 27-2-1885)

Adjoints techniques principaux de 3^e classe et assimilés

Cadet, Léon (né le 24-8-1903)

Adjoints techniques de 1^{re} classe et assimilés

⁴ Henri Louis Lefebvre (Lille, 27 déc. 1897-Aix-en-Provence, 22 déc. 1982) : père de la championne d'équitation [Janou Lefebvre](#).

Mauran, Clément (né le 27-11-1891)
Dartron, Basile (né le 2-1-1902)

Adjoints techniques de 3^e classe
(A) Duvivier, Pierre (né le 27-12-1909)

Surveillants principaux hors classe après 6 ans
Grivaz, François ⁵, M. de Ch. (né le 13-12-1879)

Surveillants principaux de 3^e classe
(A) Sauzeau, Émile (né le 23-12-1898), croix de guerre

Surveillants de 1^{re} classe :
Ngô-ton-Sang (né le 30-2-1896)

Surveillants de 2^e classe
Francis, Antony dit Darmadoré (né le 11-1-1893)

Maîtres de phare de classe exceptionnelle
Chapuis Pierre (né le 5-7-1880)

Maîtres de phare de 2^e classe
Châtel, Edgard (né le 25-11-1896), croix de guerre
(A) Drevillon, François (né le 26-2-1892)
Raoul, Yves (né le 23-8-1893)

Maîtres de phare de 3^e classe
Le Guen, Marcel (né le 24-11-1892)
Mercier, Corentin (né le 20-3-1904)

Gardiens de phare stagiaires
Stoeckel, Léon (né le 19-11-1909)
Beauvais, Pierre (né le 25-9-1910)
Le Moal, Albert (né le 5-3-1906)

IMMIGRATION TONKINOISE EN COCHINCHINE

PROCÈS-VERBAL de la Commission du 14 octobre 1935 .
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 26 mars 1936, p. 767-)

Les membres de la commission instituée par l'arrêté du 9 septembre 1935, à l'effet d'étudier le problème de l'immigration tonkinoise en Cochinchine, se sont réunis à la direction des Bureaux du Gouvernement, salle des commissions, le lundi 14 octobre 1935, à 15 heures.

Étaient présents :

MM. Bary, inspecteur des Affaires politiques et administratives, président ;
Le Strat, administrateur, chef de la province de Rachgia, membres ;

⁵ François Grivaz (Saint-Alban-Leysses, Savoie, 13 décembre 1879-Saigon, 26 sept. 1945) : entré dans les T.P. le 14 août 1903, affecté aux chemins de fer, puis à la circonscription Hansi. Retraité (13 déc. 1937), puis planteur. Assassiné par le Viêt-Minh.

Maslin, ingénieur en chef p. i. de la circonscription d'Hydraulique agricole et de navigation de Sud Indochine ;

De Visme, directeur de l'Office du riz ;

Consigny, directeur p. i. de l'Institut des recherches agronomiques (Section Sud) ;

Levot, directeur local de la Santé ;

Boche, chef du service vétérinaire ;

Crevost, inspecteur des services commerciaux, chef du bureau économique, secrétaire.

M. Striedter, inspecteur du Travail, assistait aux travaux de la commission.

M. Bary, président, expose dans son ensemble, la question dont va avoir à s'occuper la commission, question ayant trait à l'immigration tonkinoise en Cochinchine, et donne, en vue de bien situer le problème posé, lecture de la note de l'inspecteur général des Travaux publics du 4 juillet 1935 et de la lettre Général au Gouverneur de la Cochinchine

De la lecture de ces documents, il se dégage que le problème se résume à l'étude des dispositions à prendre pour favoriser l'immigration massive de Tonkinois en Cochinchine et leur installation dans la région du Transbassac, plus particulièrement dans le casier délimité par les canaux de Rachgia à Hatiên, de Triton, de Ba-thé et de Mac-can-Dung, casier qui prendrait l'appellation de « casier tonkinois » et qui formerait le centre d'attraction d'une colonisation tonkinoise susceptible de s'étendre sur les terres disponibles des provinces avoisinantes de Chaudoc, Rachgia et Hatiên.

M. Le Strat, expose la situation d'ensemble du casier envisagé, et fait ressortir qu'il n'est pas encore aménagé et que les berges des canaux de Triton et du Bathé sont occupées par près de 2.000 familles ne possédant toutefois aucun titre de propriété.

En raison de la précarité de leur occupation et du fait que, sur certains points, la densité des cases construites est extrêmement faible, du fait aussi des grandes facilités de déplacement de ces colons, il lui serait possible de faire, dans ce casier une large place à la main-d'œuvre importée.

Mais il insiste vivement sur la nécessité de ne pas procéder à l'installation des Tonkinois avant un aménagement complet du casier, permettant de soustraire la colonisation naissante aux aléas résultant du régime des crues.

M. Maslin fait connaître qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que les travaux d'aménagement prévus du Transbassac

débutent par le casier Tonkinois.

M. Striedter est d'avis qu'en dehors du casier envisagé, il soit procédé à une enquête en vue de déterminer l'importance des terres limitrophes disponibles dans les provinces environnantes.

M. Bary émet l'avis que le problème de l'immigration tonkinoise pourrait être envisagé sous deux angles différents :

1° — une immigration massive à répartir sur le casier tonkinois, colonisation en quelque sorte officielle.

2 — une immigration perlée, en faisant appel aux propriétaires fonciers de la région ou de régions voisines sous réserve de la mise en vigueur d'un contrat type, entre propriétaires et fermiers en vue d'éviter tout abus à l'encontre de l'employé tonkinois ;

Il ajoute que les premiers immigrants tonkinois pourraient être utilisés lors des travaux d'aménagement intérieurs du casier, ce qui leur procurerait quelques ressources et faciliterait d'autant leur établissement dans la zone réservée.

Après échanges de vues, les membres de la commission sont d'avis de proposer à l'autorité supérieure l'adoption des dispositions suivantes :

1°) Demander à Chaudoc, Longxuyên et Hatiên s'ils possèdent des terrains susceptibles d'être mis à la disposition des immigrants tonkinois, tant dans le casier réservé qu'à proximité de celui-ci.

2°) Première utilisation de la main-d'œuvre importée par les travaux hydrauliques de la région.

3°) Mise en application parallèle des deux procédés de colonisation ci-dessus indiqués, colonisation massive et colonisation perlée, et faculté pour les isolés de trouver refuge dans la zone de colonisation massive.

Ces premiers principes posés, la commission passe à l'examen d'une réalisation pratique.

M. De Visme est d'avis que si l'on veut arriver à fixer les immigrants tonkinois, il faut envisager l'implantation de la famille entière (femme et enfants) ainsi que son transport gratuit.

En outre, il convient d'envisager la création complète des villages de colonisation, tous les frais de premier établissement restant à la charge de l'Administration, et enfin un régime fiscal de faveur pour les premières années.

Le président demande à la commission de se prononcer sur le point de savoir, si pour l'instant, le problème posé doit l'être au seul point de vue d'une colonisation continue et de longue durée, ou bien comme une simple mise en train.

Les membres de la commission sont unanimes, étant donné la complexité des éléments du problème posé, à estimer qu'il convient de se borner à l'heure actuelle à une simple mise en train qui durera plusieurs années et qui sera complétée au fur et à mesure des résultats acquis. Dans nos éditions, le premier essai de colonisation massive pourrait porter sur l'installation de 1.000 familles réparties en deux villages, avec allocation de 5 hectares de terres par famille et une réserve d'autant en vue des extensions futures.

Ce premier essai serait tenté dans le casier tonkinois tel qu'il a été envisagé. L'Administration indigène de ces villages serait inspirée de celle en vigueur dans les villages tonkinois ou les villages de colonisation de Rachgia. Simultanément à ce premier essai de colonisation massive, des essais de colonisation perlée pourraient être entrepris à brève échéance, la colonisation massive ne pouvant être envisagée qu'après l'achèvement des premiers travaux d'aménagement du casier, c'est-à-dire dès la fin du curage des principales artères qui l'environnent.

M. De Visme fait remarquer qu'il y aurait peut être intérêt, en ce qui concerne la colonisation massive, à procéder ici comme il a été fait en Afrique, c'est-à-dire création d'un premier noyau d'attraction représenté par l'installation d'un centre d'expérimentation agricole placé sous la surveillance d'un agent technique et les directives générales de l'Office indochinois du riz, centre qui pourrait utiliser dans les débuts les tonkinois immigrants et favoriser par ses conseils leur installation sur les terrains préalablement aménagés au point de vue cultural, leur fournir les semences sélectionnées convenant à la région ; l'Administration, de son côté, s'occupant de leur procurer dans les meilleures conditions possibles, notamment par l'intermédiaire des Sicams, le bétail et le matériel agricole nécessaires.

L'examen détaillé des solutions envisagées, nécessitant une enquête approfondie auprès des chefs de province intéressés, le président décide de renvoyer à une réunion ultérieure la mise au point des propositions de la commission et lève la séance à 18 heures 30.

Le Secrétaire ,
Signé : Crévost.

Le Président ,
Signé : Bary.

AU CONSEIL COLONIAL
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 novembre 1936)

LES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

BARRAGES ET CASIERS

Le conseil colonial est ensuite saisi du programme à entreprendre sur le dotation de 4.060.000 p. prévue au programme des grands travaux sur les fonds d'emprunt et du plan de campagne de 1937 de la circonscription de l'Hydraulique agricole.

M. Mallin [Émile Maslin], chef du service de l'Hydraulique, lit alors un fort long rapport détaillé sur les travaux prévus qui comportent des aménagements hydrauliques dans les provinces de Chaudoc, Long-xuyên, Rachgia, Hatiên, pour favoriser l'immigration tonkinoise, et qui sont dotés d'un crédit de 2.000.000 p., le creusement de nouveaux canaux, l'édification de barrages et l'aménagement de casiers.

Intervention de M. [Combot](#)

Tout comme lancée dernière au conseil colonial, puis au Grand Conseil, M. Combot proteste contre ce programme fort coûteux de barrages et d'aménagements de casiers.

Je regrette, dit il, de ne pas partager l'avis de la commission. J'ai protesté l'année dernière au conseil colonial et au Grand Conseil, cette année, je le ferai également. Je ne le ferai pas avec la véhémence, ni l'éloquence de Neumann mais je le ferai avec toute mon énergie car je suis sincère et j'estime que l'administration se lance là dans des dépenses qui sont exagérées pour aboutir à des résultats problématiques. Je me suis déclaré partisan à la commission du creusement de canaux à grande section, mais je proteste contre l'utilité de barrages et contre l'aménagement des casiers.

L'année dernière, on avait établi un projet ; cette année le projet a été remanié. Ainsi, par exemple, on a changé l'emplacement des barrages. Il est proposé de les faire à proximité de la mer et ce changement diminue beaucoup de la gêne qui aurait été apportée à la navigation si on avait retenu le premier projet.

Malgré tout, je demande que l'administration étudie sérieusement ces projets. Il s'agit d'une somme de 4 millions de piastres, je ne pense pas qu'on puisse établir un projet de cette importance en l'espace de quelques mois.

Que veut l'administration ? Nous donner de l'eau douce et arrêter l'eau salée

On a beaucoup exagéré les méfaits de l'eau salée. En ce qui me concerne, je me trouve dans une zone qui est en eau salée, je ne m'en plains pas, au contraire, les meilleures rizières se trouvent auprès de la mer.

Je viens de survoler la Malaisie et le Siam en avion et je n'ai pas vu de barrages. J'ai vu que l'eau pouvait circuler librement. Ce que veut le riziculteur, c'est d'être débarrassé des eaux stagnantes

Pour cela, il suffit d'une chose : provoquer le marnage dans les rachs et dans les canaux.

Je ne suis pas un technicien, mais je suis placé dans une région où j'ai expérimenté l'action heureuse qu'ont eue les canaux qui ont été faits à Baclieu, notamment le canal qui va du Ganhao à Giaray.

Nous pouvons évacuer l'eau quand nous voulons. Il nous est facile de nous défendre contre l'eau salée, il n'y a qu'à faire faire des talus.

Il y a évidemment quelques inconvénients ; nous ne pouvons pas avoir de l'eau douce, mais nous avons l'avantage d'avoir du marnage et ne pouvoir évacuer l'eau.

De nombreuses personnes sont de mon avis. En tout cas, si l'établissement des barrages qui ont été projetés ont produit de bons résultats, j'en profiterai comme les autres, mais, je vous le répète, je suis sceptique.

Les barrages seront quand même une gêne à la navigation, vous allez gêner un réseau de voies d'eau qui n'est pas parfait que l'on peut perfectionner en curant les canaux qui existent ou en creusant d'autres canaux.

Vous allez faire des dépenses colossales pour des ouvrages qui ne tiendront peut-être pas, à cause même de la consistance des terrains où ils seront établis.

D'autre part, je ne pense pas qu'une ou deux ouvertures qui seront établies sur le Bassac puissent alimenter en eau douce en saison sèche des retendues de 5 à 600.000

hectares et il nous faut de l'eau dans les canaux en saison sèche pour le transport du paddy. Nous attendons impatiemment en ce moment les hautes marées pour pouvoir faire circuler nos pirogues. En saison sèche, que l'eau soit douce ou salée, peu nous importe, ce qu'il nous faut, c'est d'avoir de l'eau.

Il y a une chose qui n'a pas été envisagée et qui peut avoir de sérieuses conséquences : la marée qui ne pourra pas s'étendre librement va inonder tous les terrains qui seront compris entre la mer et les barrages. J'ai fait chez moi des expériences, ce sont de petites expériences, mais parfois, au moment des hautes marées, avec des barrages établis dans les rachs, j'ai été obligé de les supprimer car je risquais d'inonder les terres de mes voisins.

J'ai signalé aussi, l'an dernier, l'inconvénient possible de l'envahissement des canaux pour les luoc-binh. Il n'en a pas été fait état dans le rapport de l'administration. Or l'eau salée tue le luoc-binh.

M. Combot, qui fait une critique serrée des projets de l'administration, trouve exagéré que l'on consacre 300.000 p. pour l'aménagement du casier d'An-Truong. Cela fait 30 p. hectare et il trouve ce chiffre trop élevé, car ce sont là dépenses qui ne devraient pas incomber à la collectivité mais aux particuliers, à ceux qui occupent ou sont appelés à cultiver les rizières.

Au sujet du crédit de 2.000.000 p. prévus pour les casiers destinés à l'immigration tonkinoise, M. Combot estime que lorsque l'administration aura fait émigrer 2.000 familles tonkinoises, ce sera le maximum et cela représentera une dépense de 1.000 p. par famille.

Intervention de M. de Lachevrotière

M. de Lachevrotière soutient ensuite le même point de vue que M. Combot, mais il fait préciser à M. Maslin, chef du service d'Hydraulique agricole, que le programme présenté est un avant-projet fait pour obtenir des fonds d'emprunt et qu'il n'a rien de définitif.

M. Maslin déclare que c'est le Grand Conseil qui décidera

M. de Lachevrotière. — Les délégués du conseil colonial au Grand Conseil doivent donc connaître l'avis du conseil colonial.

Tout comme mon collègue M. Combot, je ferai quelques réserves au sujet de cette dépense de 2 millions de piastres concernant l'aménagement de casiers pour les tonkinois. Deux millions qui seront dépensés par la Cochinchine pour une expérience dont les résultats ne sont pas certains. Évidemment, c'est une dépense à faire, elle s'explique par le besoin de décongestionner certaines régions du Tonkin, comme solution du problème démographique. Il y aurait cependant une objection à faire. Est-il bien nécessaire, au moment où le paddy ne se vend pas très bien, au moment où notre principal client, la France, ne continuera peut-être pas ses achats, d'étendre la culture de la rizière.

En tout cas, quelque soit votre décision et votre opinion à ce sujet, il est un fait sur lequel nous serons certainement d'accord, c'est que si nous voulons améliorer la culture du riz, il faudrait surtout s'attacher à améliorer la qualité, il faudrait surtout que le riz de Cochinchine perde cette mauvaise réputation qu'il a sur les marchés étrangers. Je ne crois pas que vous atteigniez ce résultat en aménageant, par exemple, le casier Sud de Chaudoc dans lequel on pratique la culture du riz flottant qui est considéré comme un des riz les plus mauvais qu'il y ait en Cochinchine.

Consacrer 820 000 p. pour l'aménagement de 40.000 hectares, cela fait 21 p. à l'hectare, c'est-à-dire le prix qu'on ne paie pas actuellement par un hectare de rizière de riz flottant. Aujourd'hui, vous ne trouverez pas de riziculteur assez fou pour acheter à 21 p. l'hectare des rizières de riz flottant.

Je veux bien voter le principe de l'avant-projet qui permettra une dotation pour faire des travaux en Cochinchine parce que si nous ne les prenons pas, ces fonds iront à

d'autres qui seront moins difficiles, mais je demande que ce programme, cet avant-projet, soit discuté de façon plus minutieuse avant de passer à l'exécution. Il n'est pas dit, d'ailleurs que, même en votant cet avant-projet, vous obtiendrez les 4 millions de piastres que vous désirez.

Je déclare également que je trouve exagéré une dépense de 30 p. à l'hectare pour l'amélioration de terres qui sont déjà à des propriétaires. Nous estimons que ce n'est pas à la collectivité de faire de pareils aménagements. Je suis d'avis de demander ces 4 millions de piastres pour les mettre à la disposition de la Cochinchine pour y faire des travaux.

M. Nhuan

M. Nhuan fait ensuite la critique des critiques de M. Combot. C'est de la supercritique. Il déclare être partisan des barrages.

Nous sommes, dit-il, M. Combot et moi, une paire d'amis, mais dès qu'il s'élève une question de barrage, nous sommes de par et d'autre du barrage.

Mon collègue dit qu'il ne craint pas l'invasion de l'eau salée ; je crois pourtant que partout on craint l'invasion de l'eau salée puisque les propriétaires font tous les ans des digues.

Je prétends également que pour obtenir de bons rendements des rizières, il faut du marnage. Là-dessus, je suis d'accord avec M. Combot. Il faut du marnage pour pouvoir évacuer les eaux qui restent dans les rizières. Les services techniques nous ont dit, en effet, que les eaux stagnantes arrivaient à donner certaines maladies au paddy, mais il s'agit ici de barrages mobiles qui s'ouvrent à marée basse pour pouvoir évacuer le trop-plein.

Ainsi il y aura toujours un courant, mais à sens unique. Quand il y aura marée montante, le barrage sera fermé.

M. Nhuan exprime alors l'avis que l'interférence des marées se trouvant ainsi supprimée, il n'y aura plus de dos d'âne dans les canaux.

Il pense également que la présence d'eau douce dans les canaux permettra de combattre la sécheresse dont souffrent parfois les pépinières en saison sèche.

Quant aux luoc-binh, d'après M. Nhuan, au lieu d'être nuisibles, ils sont utiles parce qu'on en fait de l'excellent fumier pour la culture du tabac dans la région de Chaudoc.

Pour terminer, M. Nhuan exprime l'avis que même si les travaux devaient être inutiles, il faut dépenser ces 4 millions de piastres car c'est la Cochinchine qui est finalement destinée à payer la plus grosse partie de la note.

Pour M. Duoc, les barrages sont comme la langue d'Esopé : ils peuvent être bons ou mauvais. Aussi demande-t-il aux services techniques de se montrer circonspects, car, ajoute-t-il, il est souvent mauvais de vouloir contrarier la nature.

M. Thuan exprime le désir que les crédits soient repartis sur toute la Cochinchine. Il suggère même, après M. Vo-ha-Tri, la création de villages de colonisation dans les provinces de l'Est, notamment dans les terres rouges très propices à la culture du maïs.

M. Combot. — Plusieurs personnes, dont M. Nhuan, ont trouvé, je crois, qu'il était difficile de me faire comprendre quelque chose. On a dit les barrages doivent être mobiles, mais on me dit aussi que ces barrages doivent empêcher l'eau salée d'entrer dans certaines régions. Je trouve que ce raisonnement est peut-être juste en théorie, mais, en pratique, je ne pense pas qu'il le soit. En effet, avec les barrages mobiles, l'évacuation commencera au moment où le niveau intérieur sera supérieur au niveau extérieur. Actuellement, l'évacuation se fait dès le jusant et avec les barrages, elle ne se fera pas sur toute la largeur. M. Nhuan dit qu'il ne se formera plus de dos d'âne ; je crains au contraire que le dos d'âne soit général et je crains l'envasement rapide des voies d'eau.

Plutôt que d'aménager des casiers dans les provinces lointaines. M. Bêñ demande que l'on creuse des canaux de chasse dans la plaine des Joncs.

Cette intervention est appuyée par M. Franchini qui signale que bon nombre de propriétaires se sont ruinés dans cette région faute de canaux.

M. Vo ha Tri

Soulignant que le maïs se vend 7 p. 50 le quintal et le riz 4 p. 20, M. Vo ha Tri demande s'il n'y aurait pas avantage à diriger l'immigration tonkinoise vers les terres rouges des provinces de l'Est très propices à la culture du maïs. Il suggère alors tout un système de canaux entre le Song Bé, le Donai et la Song Lagna pour parer aux inondations de la vallée du Donai dans la province de Biênhoà.

M. Chieu demande que, n'importe comment, le crédit de 2 millions de piastres pour l'immigration tonkinoise soit retenu, et décrit la situation malheureuse de cette population, vivant dans des districts surpeuplés ne faisant qu'un repas par jour.

M. Huy, à la suite du différend platonique Combot-Nhuan, dit que la population de Bac Lieu ne demande pas des barrages mais simplement des canaux.

Réplique du gouverneur

M. le gouverneur de la Cochinchine résume alors les propositions de l'administration.

Il signale tout d'abord que le crédit de 4 millions de piastres doit s'échelonner sur dix ans. Il n'y a donc rien de pressé. Puis il souligne que les travaux d'hydraulique n'ont pas d'autre but que d'assurer la consistance et la permanence des récoltes dans un pays où la population augmente constamment.

La grosse objection qui a été faite, ajoute-t-il ensuite, a été faite d'abord à propos des canaux destinés à l'immigration tonkinoise.

Il est impossible de penser que le Tonkin résoudra lui-même et tout seul le problème de l'émigration tonkinoise. Des rois d'Annam, des résidents supérieurs l'ont tenté sans y parvenir.

On ne peut pas se battre contre une marée montante de 110.000 hommes nouveaux qui monte chaque année. Tant du point de vue national annamite que du point de vue humain, l'homme qui se trouve au Gouvernement général doit examiner ce problème.

Je dis que cette somme de 2 millions de piastres sera insuffisante, il faudra 15 millions.

Avec cette somme de 2 millions, on a parlé de l'émigration de 50.000 familles, ce qui ferait 300.000 habitants.

Ce que nous voulons, c'est le maintien de ce crédit et nous demanderons alors une étude précise de l'Office du riz, des services agricoles et des services de l'hydraulique agricole.

On évoquera devant nous le danger que nous aurons de plus en plus de mal à exporter notre riz, mais le riz ne s'exporte pas seulement sur l'étranger, il peut s'exporter d'un pays à l'autre de l'Indochine.

Il ne faut pas s'imaginer que les casiers envisagés sont des mouchoirs de poche. Celui d'An-Truong a 10.000 hectares et les travaux que nous envisageons sont des travaux que les propriétaires ne peuvent pas faire.

Je serai avec M. Combot dans tout ce qu'il a dit de constructif. Il l'a dit avec son expérience de colon, de paysan annamite et son bon sens de paysan français. Je me rappelle que ses observations, il les a faites l'année dernière et il les a renouvelées cette année avec plus de conviction encore, mais qu'il me permette de dire qu'il n'a rien proposé de constructif. Il ne suffit pas de dire : je ne veux pas de barrages, je ne veux pas de casiers, il faut présenter quelque chose qui profiterait.

M le gouverneur demande alors au conseil de se rallier aux propositions de l'administration.

Les inondations en Cochinchine
L'OUVERTURE DE LA ROUTE RACHGIA-HATIEN S'AVÈRE DANGEREUSE
(*La Tribune indochinoise*, 29 septembre 1937)

M. le gouverneur de la Cochinchine a envoyé dans les régions inondées de l'Ouest M. Maslin, chef du Service d'Hydraulique agricole, qui s'est mis immédiatement en rapport avec les propriétaires et les représentants des populations (conseillers de provinces et autres) des provinces particulièrement atteintes.

Certains colons ayant demandé que des coupures soient faites à la route Rachgia-Hatiên, M. Maslin pense que dans l'état actuel de l'inondation, tant que le Mékong amène de l'eau en amont, l'ouverture de cette route porterait préjudice aux cultures des terres qui sont au Sud, sans modifier la situation des casiers submergés du Nord.

On sait que la route Rachgia-Long-xuyên sépare la région des riz repiqués au Sud de celle des riz flottants au Nord. L'ouverture de cette route ne serait justifiée qu'à la décrue pour accélérer la vidange des casiers ; tandis qu'à l'heure présente, elle noierait complètement la région des riz repiqués.

SUPPLÉMENT
DISCOURS PRONONCÉ PAR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE, BRÉVIÉ, À
L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA SESSION
DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT
LE 27 DÉCEMBRE 1937
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1937)

.....
En Cochinchine et au Cambodge où les problèmes d'hydraulique agricole revêtent un caractère différent de celui qu'ils présentent dans les pays du Nord indochinois, l'administration a dû procéder d'abord à quelques expériences idées [sic]. Dans le premier pays, l'entretien des voies navigables a été mené de pair avec les aménagements hydrauliques qui se poursuivent dans la région d'An-Luong, la cuvette de Chaudoc et la province de Rachgia. Deux barrages mobiles vont être établis sur le Bach Tong-Cau et le Bach-Tiêp-Nhut. pour interdire l'entrée de l'eau salée. Les enseignements qui se dégageront de la construction de ces ouvrages délicats permettront de mettre au point de plus vastes projets.

La vie administrative
Designations Mutations
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mars 1938)

M. Nicolau, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des Ponts et Chaussées, ingénieur en chef de la circonscriptions de Cochinchine, est désigné pour remplir, cumulativement avec ses fonctions actuelles, celles d'ingénieur en chef de la circonscription d'Hydraulique agricole et de Navigation du Sud Indochine. en remplacement de M. Maslin, appelé à une autre destination.

Saïgon
Les constats et les résultats d'une tournée
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 octobre 1938)

M. Pagès vient de rentrer de sa tournée effectuée dans l'Extrême-Ouest cochinchinois : Bac-lieu, Camao, Rachgia, Chaudoc, Sadec. Cette inspection permet de dégager plusieurs leçons de choses vivantes, utiles, au point de vue politique, social et économique.

.....
Un problème d'hydraulique agricole qui a soulevé des discussions au dernier conseil colonial, celui du barrage de la route locale 9, a fait l'objet d'une étude sur place qui a permis d'utiles échanges de vues entre le gouverneur, MM. Nicolau ⁶, ingénieur en chef des Travaux publics ; Arnoux ⁷, ingénieur chef au Service de l'hydraulique agricole ; le chef de la province de Long-xuyên, M. Sylvestre ; le chef de cabinet, M. Dufour, qui vient de quitter la province de Rach-gia qu'il a dirigée pendant près de deux ans ; M. Brasey, inspecteur des Affaires politiques ; M. Ménage, administrateur de Chaudoc, et autres.

Désignations — Mutations
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 février 1939)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 30 janvier 1939 :
M. Giraud Gaston, ingénieur adjoint de 3^e classe des Travaux publics de l'État, classé dans le cadre général des Travaux publics des colonies au grade d'ingénieur-adjoint de 3^e classe, est détaché au Service des Travaux publics de l'Indochine pour compter du 1^{er} novembre 1938.
M. Giraud, nouvellement détaché, est affecté à la circonscription d'hydraulique agricole et de navigation de Sud-Indochine.

REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1939)

Tribune libre
Propos du Nhaqué

Monsieur J. [Combot](#), avec son solide bon sens habituel, s'élève dans la Dépêche contre cette plaie qui ronge le pays du nord au sud : la « mendicité ».

.....
À côté des fous dangereux qu'il convient d'interner, il existe dans l'Ouest cochinchinois des illuminés et des maniaques que l'Administration ferait bien de mettre aussi dans l'impossibilité de nuire : je veux parler des ingénieurs de l'Hydraulique agricole. Rendus disponibles par l'achèvement du Transindochinois, ces jeunes ingénieurs se sont vu affecter à un service nouvellement créé, peut-être à leur intention, parce qu'il fallait bien leur trouver une occupation.

⁶ René Nicolau (1899-1945) : [polytechnicien](#), affecté en Indochine (octobre 1936), directeur des Travaux publics de la Cochinchine (jan. 1937). Chef du réseau de renseignement Nicolau-Bocquet. Mort dans les geôles japonaises. Compagnon de la Libération (1946). Médaillé de la Résistance du 2 septembre 1959 (*J.O.*, du 13 septembre 1959).

⁷ Jean Arnoux (1909-1941) : [polytechnicien](#), il s'évade d'Indochine en novembre 1940 et s'engage dans les Forces aériennes françaises libres.

Malheureusement, la question de l'hydraulique en Cochinchine est fort complexe et n'a pas encore été résolue malgré les études approfondies faites sur le terrain par nos anciens ingénieurs, lesquels n'étaient tout de même pas dépourvus d'expérience et de technicité.

S'il leur est parfois arrivé de se tromper ou d'améliorer une région au détriment d'une autre région avoisinante, on peut dire qu'ils ont donné satisfaction à une population avec laquelle ils étaient en rapports constants.

Ils n'avaient ni la prétention ni la morgue de nos jeunes ingénieurs auxquels on demande des canaux et qui ne rêvent que digues et ouvrages à clapets auxquels ils seraient désireux d'accoler leur nom.

La manie de creuser des canaux sans issue a bouleversé encore une fois tout le régime des eaux dans la vaste plaine du Quan-Lo où, faute de pouvoir évacuer les eaux stagnantes, les paysans ont vu leur récolte anéantie.

Qu'attend l'Administration pour agir et pour renvoyer ces jeunes prétentieux à de nouvelles études ?

Travaux publics
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 février 1939)

.....
M. Giraud, ingénieur-adjoint de 3^e classe des Travaux publics de l'État classé dans le cadre général des T. P. des colonies au grade d'ingénieur-adjoint de 3^e classe, est détaché au Service des Travaux publics de l'Indochine et affecté à la circonscription d'hydraulique agricole et de Navigation de Sud-Indochine.

M. Sivigliani, ingénieur-adjoint de 1^{re} classe des Travaux publics, rentrant de congé, et réaffecté à la circonscription H.A.N.S.I., est chargé de la direction de la nouvelle subdivision d'hydraulique agricole de Svayrieng.

M. Giraud, ingénieur-adjoint de 1^{re} classe des T. P. E. nouvellement affecté à la circonscription H.A.N.S.I., est chargé de la section d'hydraulique agricole de Battambang*, en remplacement de M. Nguyễn-thé-Loc, ingénieur-adjoint indochinois de 1^{re} classe, chef de Bureau de l'ingénieur en chef.

REVUE DE LA PRESSE DE Cochinchine
(24 février-3 mars 1939)
Hydraulique agricole et génie rural

La digue-route de Triton sera-t-elle construite, malgré les protestations générales ?
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mars 1939)

Dans la *Presse Indochinoise*, M. Marinetti, délégué au Conseil Supérieur de la France d'Outre-Mer, écrit :

Les travaux d'hydraulique agricole sont un leit-motiv des plus commodes pour faire un peu de tam-tam autour des réalisations techniques.

Mais ce qui est le plus amusant dans l'histoire, c'est que le panégyrique de l'œuvre réalisée est rédigé par ceux-là mêmes qui l'ont conçue — avec plus ou moins de bonheur — et mise en exécution, avec plus ou moins de succès.

Il serait bien étonnant dans des conditions pareilles que tout ne soit pas parfait dans le meilleur des mondes. En fait, aucun contrôle. La chose étant technique, le

Gouvernement Général est sans action, autre que son flair, pour appeler un contredit aux projets présentés.

L'Inspection générale des Travaux Publics en définitive conçoit, exécute ses travaux, et, ensuite, se passe elle-même l'encensoir sur le nez.

Tout ne peut donc aller que très bien. Madame la Marquise.

Et comme ces Messieurs ne sauraient douter un seul instant, qu'eux et eux seuls sont en possession de la lumière définitive, notre bonheur doit être complet, et maudit soit qui pense le contraire.

Il y a bien les assemblées de grincheux qui chambardent les projets, mais on s'en gausse avec le calme le plus complet.

Le dernier Grand Conseil a mené un charivari d'enfer pour arrêter une conception plus ou moins heureuse qui devait protéger le casier de Triton des inondations futures.

Cette protection devait se faire par un projet de digue dont le seul exposé avait fait bondir les grands conseillers du Sud directement intéressés.

Car certains de ceux du Nord, nullement intéressés dans la question, prirent véhémentement parti pour M. Gassier.

Ils avaient sans doute été spécialement éclairés sur la question.

Tous les conseillers, directement intéressés, repoussèrent avec la dernière énergie un projet qui consistait à construire le long de la fameuse route 9 de Chaudoc à Longxuyen un bourrelet surélevant la digue formée par la route.

Le firent-ils à tort ou à raison ?

Nous n'avons pas l'intention d'en discuter, mais, par instinct, tous les rizicultures de la région élevèrent un tollé général.

Et en particulier tous ceux qui, étant placés au nord de cette fameuse digue, risquent d'en recevoir par réflexion un surcroît de danger.

En présence de la charge qui a été menée, M. Gassier s'est dérobé devant l'obstacle, et le projet, pense-t-on communément, a été classé aux archives.

Et bien, je regrette de détromper mes concitoyens, mais il n'en est rien.

Le projet est bel et bien parti à Hanoï aux fins d'approbation, et, sans doute, on l'exécutera malgré vos cris d'horreur, messieurs les rizicultures de l'Ouest.

C'est pour le moins symptomatique. La Cochinchine doit subir les fantaisies de l'Inspection Générale. Elle n'a pas à exprimer d'opinion, car seul M. Gassier est en possession de la lumière intégrale et définitive. Elle n'a qu'à payer la note quand on la lui présentera.

Que, dans le Sud, nous trouvions la chose intolérable, cela se conçoit sans peine. Mais que l'autorité responsable de la colonie laisse faire, cela nous paraît inimaginable.

Quels sont nos moyens de défense contre une pareille attitude ?

L'administration est responsable des conséquences dommageables que peuvent entraîner les travaux qu'elle exécute, et cela quelles que soient les clauses qu'elle pourra insérer dans ses cahiers des charges, et cela en vertu du principe : « Res inter alios acta actis nec prodesse nec nocere potes ».

En Cochinchine, l'Administration ne se trouve pas en présence des pouilleux « nhaqué » du Nord-Annam et du Tonkin qui, les pauvres gens, sont sans défense.

Il y a de grands domaines, d'importantes sociétés qui peuvent, du fait de la construction d'une digue, subir des dommages non éventuels et certains.

Un recours en indemnité leur est toujours ouvert.

Dans le Sud, il faut que l'Inspection Générale des T.P. se persuade bien qu'elle ne peut pas, comme dans le Nord, dire : « Sic volo sic jubeo ».

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 21 juillet 1939 :

M. Marcel Trinh, ingénieur de l'École centrale des Arts et Manufactures, est nommé dans le cadre des ingénieurs indochinois des Travaux publics avec le grade d'ingénieur adjoint Indochinois stagiaire à la solde annuelle de 1.800 piastres.

M. Marcel Trinh est affecté à la circonscription d'Hydraulique agricole et de Navigation de Sud-Indochine.

COCHINCHINE
SAIGON

L'activité du général Catroux
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 octobre 1939)

.....
Après avoir déjeuné à l'inspection de Long-Xuyên, le Chef de la Colonie s'est rendu sur la route de Rachgia dans la région qui a souffert des récentes inondations. Il y a conféré avec le Gouverneur Veber et M. Nicolau, ingénieur en chef des Travaux publics de la circonscription de Cochinchine sur l'ensemble des mesures à prendre pour régulariser le régime des eaux.

COCHINCHINE
SAIGON

L'activité du général Catroux
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mai 1940)

Saïgon, 7-5-40. — Le général d'armée Catroux, gouverneur général de l'Indochine accompagne de M Veber, gouverneur de la Cochinchine, s'est rendu le 7 mai en tournée d'inspection dans les provinces de Long-Xuyên et de Chau-doc.

Il a été reçu à la limite de la province de Long-Xuyên par l'administrateur, M. Butel.

Après s'être arrêté au pont Henry, il a visité l'hôpital provincial, dont il a félicité le médecin indochinois, et s'est fait présenter les fonctionnaires et notables européens et indigènes.

Dans l'après-midi, il a examiné sur place les travaux d'hydraulique agricole en cours de réalisation de part et d'autre de la route locale n° 9 et dont il s'est fait exposer le but et l'économie par M. Nicolau, ingénieur en chef des travaux publics de la Cochinchine, et par M. Arnoux, chef de la circonscription d'hydraulique agricole et de navigation du Sud de l'Indochine

Le résultat en vue est de protéger contre les crues exceptionnelles du Mékong et du Bassac 200.000 hectares de rizières et, d'autre part, de désaliner les terres et de drainer vers le Siam les eaux en excédent.

Au cours de la visite des travaux, le général d'armée Catroux a inspecté le camp où sont logés 600 tirailleurs annamites et cambodgiens employés aux endiguements, et dont l'état sanitaire et moral l'a pleinement satisfaits.

Accueilli par M. l'administrateur Sylvestre à l'entrée de la province de Chau-doc, le gouverneur général a poursuivi avec lui la visite de ces travaux, et a parcouru différents chantiers de routes.

Dans la soirée, il a gagné Chau-doc, où les notabilités lui ont etc présentées.

L'activité de M. le général d'armée Catroux
Inspection de la province de Bac-lieu
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mai 1940)

Saïgon, 15 mai 1940. — Le général d'armée Catroux, gouverneur général de l'Indochine, s'est rendu le 15 mai avec M. Veber, gouverneur de la Cochinchine, en tournée d'inspection dans la province de Bac-Lieu.

Après s'être fait présenter par l'Administrateur Petit, chef de la province, les fonctionnaires et notabilités du centre, il a visité le parc des sports, les installations assurant la distribution de l'eau (puits Layne), le marché, les quais, le quartier des paillotes à bon marché pour familles nécessiteuses, l'hôpital provincial, enfin les salines de Ong-Bon.

Accompagné ensuite de M Nicolau, ingénieur en chef des Travaux publics, de M. Arnoux, chef de la circonscription Sud d'hydraulique agricole, ainsi que de MM. Combot et Arborati, membres du Conseil colonial, le Gouverneur général s'est rendu en chaloupe jusqu'à l'ouvrage en cours d'achèvement au sud du canal de Cai-cung*.

Cette coupure établit une nouvelle liaison entre la mer et le canal de Bac-lieu-Camau.

Soumis à l'action de la marée par ses extrémités, celui-ci était l'objet, au point de rencontre des deux flux, d'envasements en dos d'âne, nécessitant des dragages fréquents et coûteux (de l'ordre d'un million de piastres).

Aussi a-t-il été décidé d'ouvrir, au droit du dos d'âne, une nouvelle coupure à la mer, fermée du côté de la mer par un ouvrage automatique s'opposant au flux, laissant s'écouler les eaux à marée basse, et supprimant ainsi la cause même des envasements.

La coupure de Cai-Cung contribuera en outre à la mise en valeur de la région en drainant et désalunant les terres riveraines. Sa longueur est de 12 kilomètres ; elle a nécessité un million de mètres cubes de terrassements. Le montant des travaux est de 225.000 piastres pour la coupure elle-même et de 124.000 piastres pour l'ouvrage qui la termine du côté de la mer.

COCHINCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1940)

Hydraulique agricole et navigation

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 13 novembre 1940 :

M. Nicolau, ingénieur en chef de la circonscription de Cochinchine, est désigné pour assurer par intérim, en sus de ses fonctions actuelles, les fonctions d'ingénieur en chef de la circonscription d'hydraulique agricole et de navigation de Sud Indochine.

Important mouvement administratif
(*L'Écho annamite*, 11 décembre 1940)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine en date des 16 octobre, 18, 25 et 30 novembre 1940 :

M. Arnoux Jean, ingénieur ordinaire de 2^e classe des Ponts et Chaussées, détaché en Indochine comme ingénieur principal de 1^{re} classe des Travaux publics des Colonies, ingénieur en chef de la circonscription d'hydraulique agricole et de navigation de Sud-Indochine, est suspendu de ses fonctions avec privation de traitement pour compter du 4 novembre.

COCHINCHINE
SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier 1941)

Tournée du Gouverneur de la Cochinchine

Saïgon, 22 janvier (Arip). — M. Rivoal, gouverneur de la Cochinchine, a effectué le 21 janvier une tournée dans la province de Go-Cong. Reçu à la limite de la province par l'administrateur Roché, il s'est d'abord rendu au chef-lieu où lui ont été présentées les notabilités de la province. Le gouverneur a félicité les représentants de la population annamite du calme et de la tranquillité qui n'ont jamais cessé de régner dans la province.

Après une visite au centre urbain, où il a remarqué les heureuses réalisations accomplies au cours de ces dernières années, M. Rivoal a visité les installations militaires et les importants travaux d'hydraulique agricole, destinés à améliorer le rendement d'un casier de 12.000 hectares dans l'Est de la province. Ces travaux, en voie d'achèvement, ont été exécutés avec le concours de la population locale dans les meilleures conditions. Ils comprennent plus de 45 kilomètres de canaux, des ouvrages de prise et d'évacuation, et auront pour résultat des augmentations de récoltes appréciables, mais en outre, ils créeront d'importantes réserves d'eau dans une région qui en est dépourvue pendant une grande partie de l'année.

Le gouverneur est rentré à Saïgon à 11 h. 30.

Déchéance de la nationalité française
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 février 1941)

Vichy, 2-2-41 (émission française). — Dans la liste de personnes déchues de la nationalité française, que publie l'Office français d'information, on note les noms de ... Jean Arnoux, ingénieur des ponts et chaussées en Indochine... — ARIP.

LE
VICE-AMIRAL D'ESCADRE DECOUX,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL
de L'INDOCHINE,
VISITE LES PROVINCES DE
L'EXTRÊME-OUEST
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 février 1941)

Camau, 10 février (Arip). — [...] Le Gouverneur Général a profité de la présence de M. Nicolau, Ingénieur en Chef des Travaux Publics de Cochinchine, pour examiner sur place quelques importants problèmes d'hydraulique agricole.

INAUGURATION DU [CANAL SAINTENOY-BASSAC](#) (août 1943)

EN ÉCOUTANT M. BIGORGNE, INSPECTEUR GÉNÉRAL DES TRAVAUX PUBLICS
[Quatre ans de grands travaux en Indochine](#)
(*Indochine, hebdomadaire illustré*, 20 juillet 1944)

HYDRAULIQUE AGRICOLE

En Cochinchine, la construction de grands canaux dans le quadrilatère Rachgia-Hatiên-Châudoc-Longxuyên, avec l'aménagement d'un « casier tonkinois » de 3.750 hectares où ont été installées 750 familles tonkinoises ; l'équipement en cours d'un autre casier analogue ; la poursuite des travaux d'aménagement de la plaine de Quan-Lo...

Les « casiers tonkinois » de la province de Rachgia
(*Le Journal de Saïgon*, 27 août 1946)

Nous tenons de M. Monvoisin, chef de la province de Rachgia, d'intéressants renseignements sur les « casiers tonkinois » qui ont été aménagés dans cette province.

Créée en décembre 1942 pour recevoir les Tonkinois que décimaient la famine et la grande misère dans le delta du Tonkin, cette œuvre est une des preuves les plus probantes de la volonté française tendue vers la mise en valeur des terres les plus ingrates en Indochine. Ce casier, d'une superficie de 50 km carrés, est actuellement complètement aménagé. Là où il n'y avait que des joncs et de la forêt inondée, on voit aujourd'hui 50 km de canaux, 1.000 km de drains, 50 km de routes diguées.

2.000 hectares de rizières sont actuellement en plein rapport et 700 familles tonkinoises y vivent aisément de leur travail.

Après les événements du 9-Mars, pas un Tonkinois n'a quitté le casier pour suivre les Viet-Minh.
